

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 28 mars 2022

OBJET :

**-Avenant de résiliation de la convention
de gestion des jardins solidaires de Kléber
-Modification du règlement intérieur
des jardins solidaires de Kléber**

Rapporteur : M. VOGIN
Délibération n°16

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du 5 décembre 2016, la ville d'Essey-lès-Nancy a accepté la création des jardins solidaires de Kléber et confié leur gestion à l'association « Jardinot ».

Or, la ville d'Essey-lès-Nancy et l'association Jardinot ont fait le constat partagé qu'en l'absence d'un responsable de centre de jardin sur site pour faire l'interface avec l'association, la gestion ne peut s'effectuer depuis le siège social de l'association en région parisienne.

De cette réflexion, la ville d'Essey-lès-Nancy a proposé de reprendre en régie la gestion des jardins et l'association Jardinot accepte de se retirer de ce partenariat .

La ville d'Essey-lès-Nancy et l'association Jardinot ont décidé d'un commun accord de résilier la convention de mise à disposition et de gestion des jardins solidaires de Kléber du 12 janvier 2017, à compter du 1er avril 2022.

Pour ce faire, il convient d'envisager la signature d'un avenant de résiliation de la convention du 12 janvier 2017.

Par ailleurs, la reprise en régie de la gestion des jardins suppose d'aménager le règlement intérieur des jardins solidaires de Kléber.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission « Transition écologique » élargie à la commission « urbanisme opérationnel et patrimoine » en date du 16 mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal de :

- approuver les termes de l'avenant de résiliation de la convention du 12 janvier 2017 de gestion des jardins solidaires de Kléber,
- émettre un avis favorable à la reprise en régie de la gestion des jardins solidaires de Kléber,
- modifier le règlement intérieur des jardins solidaires de Kléber conformément au document ci-joint,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 31 mars 2022.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel Breuille
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	18 mars 2022
- Convocation distribuée le :	18 mars 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} avril 2022
- Affichage du procès-verbal le :	06 mai 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, ME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- MME HOUSSIN à MME MENZRI
- M. VOIDIER à MME DEVOUGE
- MME CREUSOT à M. SAPIRSTEIN
- M. KATZ à M. CHEVARDÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait

 **Michel BREUILLE,**

Maire